

LEGG MASON GLOBAL FUNDS PLC
Riverside Two,
Sir John Rogerson's Quay,
Grand Canal Dock,
Dublin 2, Irlande.

16 octobre 2009

Ceci n'étant pas un formulaire de procuration, vous n'êtes pas obligé de voter. Le présent document est cependant important et requiert toute votre attention. Si vous avez un doute sur ce que vous devez faire, veuillez consulter votre conseiller en investissement. Toutefois, sauf à vouloir passer un ordre d'achat, de rachat ou d'échange d'Actions de Legg Mason Global Funds plc (la « Société »), vous n'avez rien à faire à réception du présent document.

Si vous avez vendu ou cédé toutes vos Actions dans la Société, veuillez immédiatement transmettre le présent document à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, à la banque ou autre agent par le biais duquel la vente ou la cession a été effectuée pour transmission à l'acheteur ou au cessionnaire dès que possible.

Sauf déclaration contraire dans les présentes, tous les termes en majuscule employés dans les présentes revêtiront la même signification que les termes en majuscule employés dans le prospectus du 21 avril 2008 (ensemble le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus, de tout supplément local au Prospectus (y compris le supplément pour la Belgique), du prospectus simplifié, des Statuts et des derniers rapports annuel et semestriel de la Société est disponible sur demande aux heures normales de bureau au siège social de la Société ou auprès des représentants locaux de la Société (les « Représentants locaux ») dans les ressorts territoriaux dans lesquels la Société est enregistrée pour distribution au public comme indiqué en détail à l'Annexe A.

Veuillez noter que l'Autorité Irlandaise de Régulation des Services Financiers (« Autorité de Régulation des Services Financiers ») n'a pas examiné la présente lettre. Le conseil d'administration de la Société accepte la responsabilité de l'exactitude du présent avis.

Cher Actionnaire,

REF : Modifications au Prospectus

Nous vous écrivons pour vous informer, en tant qu'actionnaire de la Société, de certaines modifications majeures apportées au Prospectus qui se résument comme suit :

(i) Changements de politique d'investissement de certains Compartiments

Ci-après figure un récapitulatif de certains changements qui seront apportés à la politique d'investissement actuelle de certains Compartiments. Sauf indication contraire, ces changements entreront en vigueur à la Date d'entrée en vigueur (telle que définie ci-après).

Brandywine Global Opportunities Bond Fund

À compter du 16 novembre 2009, le Compartiment ne pourra investir en titres de créance d'un émetteur situé dans un Pays de Marchés Émergents que si ce titre bénéficie de la notation « *Investment Grade* » et si la dette souveraine à long terme du Pays de Marchés

Siège social : comme ci-dessus

Numéro d'inscription de la Société : 278601

Sicav à compartiment avec séparation des passifs entre les compartiments

Administrateurs : Brian Collins, Joseph Keane, John Alldis (Luxembourg), Joseph LaRocque (États-Unis)

Émergents dans lequel l'émetteur du titre se situe bénéficie également de la note « *Investment Grade* ».

Western Asset U.S. Money Market Fund

Suite à l'approbation par les actionnaires des modifications aux Statuts de la Société lors de l'assemblée générale de la Société du 13 août 2009, la politique d'investissement du Compartiment sera mise à jour pour répondre aux exigences de l'Autorité de Régulation des Services Financiers applicables aux fonds du marché monétaire. Les titres détenus par le Compartiment doivent se limiter aux titres qui se conforment à l'un des critères suivants : (a) une échéance à l'émission allant jusqu'à 397 jours inclus ; (b) une échéance résiduelle allant jusqu'à 397 jours inclus ; (c) des ajustements de rendement réguliers correspondant aux conditions du marché monétaire au moins tous les 397 jours et/ou (d) un profil de risque, y compris les risques associés au crédit et aux taux d'intérêt, correspondant à celui des instruments financiers ayant une échéance allant jusqu'à 397 jours inclus ou étant assujettis à des ajustements de rendement au moins tous les 397 jours. Le Compartiment doit limiter l'échéance moyenne pondérée en dollar de ses investissements à 60 jours au maximum (contre 90 jours auparavant)¹.

Une analyse mensuelle du portefeuille sera effectuée en ce qui concerne le Compartiment, laquelle comportera un test de résistance pour examiner les rendements du portefeuille selon différents scénarios de marché et déterminer si les composantes du portefeuille sont adaptées aux niveaux préétablis de risque de crédit, de risque de taux d'intérêt et de risque de marché ainsi qu'aux demandes de rachat des investisseurs.

Western Asset Emerging Markets Bond Fund

À compter du 16 novembre 2009, l'investissement minimum du Compartiment en titres libellés en dollar U.S. doit diminuer et passer de 65 à 55 % de la Valeur d'Actif Net du Compartiment.

(ii) Nouveaux Compartiments et nouvelles Classes d'actions

De nouveaux Compartiments et de nouvelles Classes d'actions pour certains des Compartiments existants sont ajoutés au Prospectus.

(iii) Changement de nom des Compartiments

Le nom des Compartiments change, comme indiqué en détail à l'Annexe B.

(iv) Modification de la composition du conseil d'administration

Les informations concernant le conseil d'administration doivent être revues afin de tenir compte de la nomination de M. Brian Collins et de la démission de M. Frank Ennis.

(v) Mise à jour de la section Définitions

La définition de « Pays de Marchés Émergents » sera modifiée afin de remplacer la référence à un pays dans lequel, au moment de l'achat des titres, le revenu par habitant se situe dans la « fourchette basse à moyenne » par « fourchette basse à moyenne supérieure » telle que précisée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

La définition de « Instruments de Marché Monétaire » sera supprimée et remplacée par la définition suivante :

¹ Au cours des douze derniers mois, l'échéance moyenne pondérée en dollar du Compartiment n'ayant pas dépassé 60 jours, ce changement apporté au Prospectus ne sera suivi, en pratique, d'aucun effet.

Le terme « Instruments de Marché Monétaire » signifie des instruments normalement négociés sur le marché monétaire, qui ont une valeur que l'on peut déterminer avec précision à tout moment.

(vi) « Respect des Objectifs et de la Politique d'investissement »

Cette section doit être mise à jour afin de prévoir que tout changement apporté aux objectifs d'investissement et toute modification majeure d'une politique d'investissement soient soumis à l'approbation préalable écrite de l'ensemble des Actionnaires.

(vii) « Techniques et Instruments d'investissement et Instruments financiers dérivés »

Cette section doit être mise à jour afin de tenir compte des modifications apportées aux Notifications de l'Autorité de Régulation des Services Financiers (y compris, dans le cas d'Instruments Financiers Dérivés négociés sur un marché réglementé, la suppression, de l'Avis relatif aux OPCVM 10, de la limite imposée sur le montant total de la prime payée ou reçue au titre des options et de la marge initiale versée lors de la conclusion de contrats à terme normalisés).

Les informations concernant le prêt de titres doivent être complétées par une déclaration précisant qu'aucun Compartiment ne peut conclure d'opération de prêt de titres qui ferait qu'au moment du prêt plus de 20 % de la Valeur d'Actif Net du Compartiment (y compris la valeur de la garantie du prêt) serait prêtée. Jusqu'à 25 % des revenus du Compartiment provenant de prêts de titres peuvent être versés en tant que commission à l'agent de prêts de titres du Compartiment.

Les informations concernant les conventions de mise en pension doivent être complétées par une déclaration précisant qu'aucun Compartiment ne peut conclure de convention de mise en pension qui ferait qu'au moment de la signature de la convention plus de 25 % de la Valeur d'Actif Net du Compartiment ferait l'objet de conventions de mise en pension (toutes conventions de mise et de prise en pension confondues).

(viii) « Opérations en devises »

Les informations concernant cette section ont été complétées afin de préciser que les positions sur- et sous-couvertes, indépendamment de toute action délibérée, sont susceptibles d'augmenter en raison de facteurs qui échappent au contrôle du Gestionnaire ou du Sous-Gestionnaire concerné. Il sera donc précisé que les positions couvertes seront surveillées afin de veiller à ce que les positions sur-couvertes ne dépassent pas de manière significative le niveau autorisé. Cet examen comprendra également des procédures pour s'assurer que les positions largement au-dessus de 100 % ne soient pas reportées de mois en mois.

Pour certains Compartiments, tels que le Brandywine Global Opportunities Bond Fund, dont les positions en devises représentent une part importante de la stratégie d'investissement, une couverture complète des catégories d'actions annulerait les positions en devises pour ces catégories d'actions de sorte que le Sous-Gestionnaire concerné ne peut procéder qu'à une couverture partielle de celles-ci.

(ix) « Commissions et frais »

Cette section doit être mise à jour pour tenir compte du fait que la Société d'administration et le Dépositaire sont responsables de certaines catégories de leurs frais et débours comme indiqué dans un contrat avec la Société et la Société est responsable du remboursement à la Société d'administration et au Dépositaire de leurs autres frais et débours. La Société remboursera également au Dépositaire les commissions du dépositaire délégué qui seront facturées aux taux commerciaux normaux.

(x) « Calcul de la Valeur d'Actif Net »

Cette section doit être mise à jour afin de tenir compte de la modification des exigences de l'Autorité de Régulation des Services Financiers concernant le recours à la méthode d'évaluation dite du coût amorti dans sa Note d'orientation 1/08 – Évaluation des Actifs des Compartiments du marché monétaire.

La Société a mis en place des paliers d'intervention pour s'assurer que les écarts importants entre la valeur de marché et la valeur du coût amorti d'un instrument du marché monétaire soient portés à l'attention du Gestionnaire et tout particulièrement que (i) les écarts supérieurs à 0,1 % entre la valeur de marché et la valeur du coût amorti du portefeuille soient portés à l'attention des Administrateurs, du Gestionnaire et du Dépositaire, (ii) les écarts supérieurs à 0,2 % entre la valeur de marché et la valeur du coût amorti du portefeuille soient portés à l'attention des Administrateurs et du Dépositaire, (iii) en cas d'écart supérieur à 0,3 % entre la valeur de marché et la valeur du coût amorti du portefeuille d'actifs du Compartiment, un examen quotidien doit avoir lieu et les Administrateurs envisageront, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires à la réduction d'une telle dilution et en informeront l'Autorité de Régulation des Services Financiers en lui indiquant les mesures qui seront, le cas échéant, prises à cet égard.

(xi) « Publication des cours des Actions »

Sauf cas de suspension du calcul de la Valeur d'Actif Net d'un Compartiment, la Valeur d'Actif Net par Action d'un Compartiment chaque Jour de Négociation sera publiée sur le site Internet suivant : <http://www.leggmason.co.uk/dailyprices>. Les informations ainsi publiées se rapportent uniquement à la Valeur d'Actif Net par Action du Jour de Négociation en question et sont publiées exclusivement à des fins d'information. Elles ne constituent pas une invitation à souscrire, ni à demander le rachat ou la conversion des Actions à la Valeur d'Actif Net ainsi publiée.

(xii) « Annexe II - D : Restrictions d'investissement applicables aux Compartiments assujettis à la Réglementation de Taïwan »

Il convient de supprimer la restriction concernant l'investissement de 10 % au maximum de la Valeur d'Actif Net d'un Compartiment dans certaines catégories de titres cotés sur les Bourses de Hong Kong ou Macao, qui sont émis ou contrôlés par le gouvernement chinois ou des sociétés chinoises, ainsi que dans des titres inclus dans l'indice Hang Seng China-Affiliated Corporation.

L'investissement maximum de chaque Compartiment dans des titres cotés à la Bourse de la République populaire de Chine est augmenté et passe de 0,4 % à 10 % de la Valeur d'Actif Net d'un Compartiment.

(xiii) « Annexe III – Les Marchés Réglementés »

Les Bourses et marchés suivants sont ajoutés à la liste de Bourses et marchés boursiers mentionnés dans lesquels des investissements sont possibles : Bond Electronic Exchange (Thaïlande), Securities Trading Center (Hanoi), le principal système de courtiers des Philippines réglementé par le Bureau du Trésor, le principal système de courtiers de Singapour réglementé par l'Autorité monétaire de Singapour et le principal système de courtiers de Malaisie réglementé par Bank Negara Malaysia.

Les Bourses et marchés suivants vont être ajoutés à la liste des Bourses et marchés boursiers mentionnés dans lesquels des investissements en instruments financiers dérivés sont possibles : Bourse de Corée.

(xiv) Changement de dénomination du prestataire de services

Toutes références à Legg Mason International Equities (Singapore) Pte. Limited doivent être rectifiées afin de tenir compte du changement de dénomination de cette entité qui devient Legg Mason Asset Management Singapore Pte. Limited, à compter du 1^{er} octobre 2009.

Date d'entrée en vigueur des modifications

Sauf indication expressément contraire, les changements entreront en vigueur à la date à laquelle le prospectus révisé et la documentation connexe qu'exige l'Autorité de Régulation des Services Financiers et qui ont été soumis par la Société sont approuvés par l'Autorité de Régulation des Services Financiers (la « Date d'entrée en vigueur »). La Date d'entrée en vigueur est prévue le 2 novembre 2009 ou aux environs de cette date. La Société publiera une annonce à l'attention de la Bourse irlandaise pour confirmer la Date d'entrée en vigueur et cette annonce sera disponible sur le site Internet de la Bourse irlandaise (www.ise.ie).

Rachat d'Actions

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas rester dans un Compartiment suite à la mise en œuvre de l'une des modifications ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs Actions en suivant les procédures habituelles de rachat indiquées dans le Prospectus. Le cas échéant, les rachats d'Actions sont assujettis à des commissions de vente éventuelles différées telles que décrites dans le Prospectus.

Si vous avez des questions concernant ces sujets, veuillez contacter votre distributeur ou le représentant Legg Mason.

Cordialement,



Administrateur
Pour et au nom de
Legg Mason Global Funds plc

ANNEXE A

1. POUR LES INVESTISSEURS SUISSES :

REPRÉSENTANT ET SERVICE DE PAIEMENT

BGG, Banque Genevoise de Gestion
Rue Rodolphe-Toepffer 15
1206 Genève, Suisse

Les statuts, le prospectus partiel pour la Suisse, le prospectus simplifié partiel pour la Suisse, ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

2. POUR LES INVESTISSEURS BRITANNIQUES :

AGENT D'INTENDANCE

Legg Mason Investments (Europe) Limited
75 King William Street
Londres EC4N 7BE, Royaume-Uni

3. POUR LES INVESTISSEURS ALLEMANDS :

AGENT PAYEUR ET D'INFORMATION

Marcard, Stein & Co. AG
Ballindamm 36
20095 Hambourg, Allemagne

4. POUR LES INVESTISSEURS FRANÇAIS : CORRESPONDANT CENTRALISATEUR ET AGENT PAYEUR

CACEIS Bank
1/3, Place Vallhubert
75013 Paris, France

5. POUR LES INVESTISSEURS BELGES :

AGENT PAYEUR

JP Morgan Chase Bank, Succursale de Bruxelles
Boulevard de Roi Albert II, 1210
Bruxelles, RC Bruxelles 626,253

6. POUR LES INVESTISSEURS NEERLANDAIS :

REPRÉSENTANT

Fastnet Netherlands N.V.
De Ruyterkade 6,
1013 AA, Amsterdam, Pays-Bas

7. POUR LES INVESTISSEURS LUXEMBOURGEOIS :

AGENT PAYEUR

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
European Bank & Business Centre
6, Route de Trèves
L-2338 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

8. POUR LES INVESTISSEURS SUÉDOIS :

AGENT PAYEUR

Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ)
Sergels Torg 2,
SE-106 40 Stockholm, Suède

9. POUR LES INVESTISSEURS AUTRICHIENS :

AGENT PAYEUR

UniCredit Bank Austria Creditanstalt AG
Schottengasse 6-8
1010 Vienne, Autriche

10. POUR LES INVESTISSEURS ESPAGNOLS :

REPRÉSENTANT

Allfunds Bank, S.A.
Calle Estafeta, 6 (La Moraleja)
Edificio 3 – Complejo Plaza de la Fuente
28109 Alcobendas
Madrid, Espagne

AGENT PAYEUR

Bancoval S.A.
Fernando El Santo 20,
28010 Madrid, Espagne

11. POUR LES INVESTISSEURS ITALIENS :

BANQUE CORRESPONDANTE

BNP Paribas Securities Services (Milan)
Via Ansperto 5, Milan
Italie

12. POUR LES INVESTISSEURS DE SINGAPOUR : REPRÉSENTANT

Legg Mason Asset Management Singapore Pte Limited
1 George Street, # 23-02
Singapour 049145

13. POUR LES INVESTISSEURS TAIWANAIS :

AGENT PRINCIPAL

Legg Mason Investments (Taiwan) Ltd.
55th Floor-1, Taipei 101 Tower
Xin Yi Road
Section 5, Taipei, 110
Taiwan

14. POUR LES INVESTISSEURS DE HONG KONG : REPRÉSENTANT

Legg Mason Asset Management Hong Kong Limited
12/F., York House
15 Queen's Road Central, Hong Kong

15. POUR LES INVESTISSEURS GRECS :

AGENT PAYEUR ET REPRÉSENTANT

Citibank International plc – Succursale de Grèce
8, Othonos Street
10557 Athènes
Grèce

ANNEXE B
Changement de nom des Compartiments

Nom actuel	Nouveau nom
Western Asset U.S. Money Market Fund	Legg Mason Western Asset US Money Market Fund
Western Asset U.S. Core Bond Fund	Legg Mason Western Asset US Core Bond Fund
Western Asset U.S. Core Plus Bond Fund	Legg Mason Western Asset US Core Plus Bond Fund
Western Asset Euro Core Plus Bond Fund	Legg Mason Western Asset Euro Core Plus Bond Fund
Western Asset Euro Absolute Return Bond Fund	Legg Mason Western Asset Euro Absolute Return Bond Fund
Western Asset Diversified Strategic Income Bond Fund	Legg Mason Western Asset Diversified Strategic Income Fund
Western Asset Global Multi Strategy Fund	Legg Mason Western Asset Global Multi Strategy Fund
Western Asset U.S. High Yield Bond Fund	Legg Mason Western Asset US High Yield Fund
Western Asset Emerging Markets Bond Fund	Legg Mason Western Asset Emerging Markets Bond Fund
Western Asset Global High Yield Bond Fund	Legg Mason Western Asset Global High Yield Fund
Western Asset U.S. Adjustable Rate Income Fund	Legg Mason Western Asset US Adjustable Rate Fund
Western Asset Inflation Management Fund	Legg Mason Western Asset Inflation Management Fund
Western Asset Asian Bond Fund	Legg Mason Western Asset Asian Bond Fund
Western Asset Asian Opportunities Fund	Legg Mason Western Asset Asian Opportunities Fund
Brandywine Global Opportunities Bond Fund	Legg Mason Brandywine Global Fixed Income Fund
Legg Mason Value Fund	Legg Mason Capital Management Value Fund
Legg Mason Growth Fund	Legg Mason Capital Management Growth Fund
ClearBridge U.S. Appreciation Fund	Legg Mason ClearBridge US Appreciation Fund
ClearBridge U.S. Fundamental Value Fund	Legg Mason ClearBridge US Fundamental Value Fund
ClearBridge U.S. Large Cap Growth Fund	Legg Mason ClearBridge US Large Cap Growth Fund
ClearBridge U.S. Aggressive Growth Fund	Legg Mason ClearBridge US Aggressive Growth Fund
Royce U.S. Small Cap Opportunity Fund	Legg Mason Royce US Small Cap Opportunity Fund
Royce Smaller Companies Fund	Legg Mason Royce Smaller Companies Fund
LM Strategic European Equity Fund	Legg Mason Strategic European Equity Fund
PCM U.S. Equity Fund	Legg Mason PCM US Equity Fund
GC Global Equity Fund	Legg Mason GC Global Equity Fund
GC Global SRI Equity Fund	Legg Mason GC Global SRI Equity Fund
Batterymarch European Equity Fund	Legg Mason Batterymarch European Equity Fund
Batterymarch Pacific Equity Fund	Legg Mason Batterymarch Asia Pacific Equity Fund
Batterymarch 130/30 Global Equity Fund	Legg Mason Batterymarch 130/30 Global Equity Fund
Batterymarch International Large Cap Fund	Legg Mason Batterymarch International Large Cap Fund
Batterymarch Emerging Markets Equity Fund	Legg Mason Batterymarch Emerging Markets Equity Fund
LMIE China Fund	Legg Mason LMHK Greater China Fund
LMIE Japan Equity Fund	Legg Mason Congruix Japan Equity Fund